

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Attestation de bonne mise en oeuvre Organisme : Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction - DGALN/DHUP/QC Identité du demandeur **Email** Etablissement SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** Dans le cadre du recours à une solution d'effet équivalent, le maître d'ouvrage s'adjoint les compétences d'un contrôleur technique (titulaire d'un agrément tel que défini au L. 125-3 du CCH), qui agit en qualité de vérificateur de la bonne mise en œuvre de celle-ci (cf. l'article R. 112-5 du CCH). Le présent formulaire est à compléter par ce vérificateur. S'il ne peut confirmer que la mise en œuvre est conforme au protocole de contrôle élaboré par le maître d'ouvrage et son équipe, il remplit le présent formulaire et indique "non" à la question : "Le vérificateur valide-t-il la mise en œuvre de la SEE ?" Numéro de dossier Veuillez rappeler ici le numéro de dossier attribué à l'attestation de respect des objectifs réalisée initialement. (selon le R. 112-5 - II - 1° du CCH) Nom du maître d'ouvrage Nom, prénom ou intitulé de la société du maître d'ouvrage (selon le R. 112-5 - II - 1º du CCH) Commune d'implantation de l'opération Selon le R. 112-5 - II - 1° du CCH Date de réception du bâtiment Veuillez indiquer la date à laquelle le bâtiment a été réceptionné.

Date à laquelle la mission AMOSE vous a été confiée ?

Date inscrite sur le contrat vous engageant pour cette mission de vérification de la mise en œuvre de la solution d'effet

Le vérificateur valide-t-il la mise en oeuvre de la SEE ? Validation de la mise en œuvre conduisant à la délivrance de l'attestation (selon le R. 112-5 - II - 4° du CCH) on non-validation de la mise en œuvre conduisant le vérificateur à ne pas délivrer l'attestation (selon le R. 112-5 - IV du CCH)
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Actes de vérification et éventuels constats de non respect Indiquez ici les actes de vérification opérés tout au long des travaux en précisant les éventuels constats de non-respect (selon le R. 112-5 - II - 3° du CCH). En cas de réponse "Non" au champ précédent, renseigner ici les motifs qui font obstacle à la délivrance de l'attestation (selon le R. 112-5 - IV du CCH)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer ici le rapport d'analyse établi par l'organisme tiers dans le cadre de sa mission de délivrance de l'attestation de respect des objectifs
Selon le R. 112-5 - II - 1° du CCH
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer ici le protocole de contrôle de la mise en oeuvre de la solution d'effet équivalent ayant fait l'objet de l'attestation portant le numéro communiqué ci-dessus
Selon le R. 112-5 - III - 2° du CCH
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer ici les éléments de suivi et d'autocontrôle mis en place par l'équipe de conception et d'exécution
Selon le R. 112-5 - III - 3° du CCH
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer ici les pièces transmises par les constructeurs justifiant le respect du protocole de contrôle
Selon le R. 112-5 - III - 3° du CCH
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer ici les actes de vérification que vous avez opérés tout au long de votre mission AMOSE
Selon le R. 112-5 - II - 3° du CCH
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autre pièce

Transmission des données à l'organisme responsable de l'Observatoire des SEE

Veuillez déposer ici tout autre document que vous jugerez utile de nous fournir

Attestation de bonne mise en oeuvre

L'organisme remplissant le présent formulaire accepte, pour lui-même et l'ensemble des parties prenantes au projet, que les données à caractère personnel soient transmises à l'organisme désigné par arrêté tel que mentionné à l'article R. 112-7 du CCH, à des fins de retour d'expériences sur les SEE. Cet organisme a signé avec l'État un accord de confidentialité sur les données qu'elle recevra dans ce cadre. Toute parution à propos des SEE aura fait l'objet d'une anonymisation préalable des données.

Attestation de bonne mise en oeuvre Cochez la mention applicable
Oui
Non